

NOTRE IDENTITE

La plateforme Éducation Thérapeutique en Nouvelle-Aquitaine ou ETHNA est une association loi 1901, créée en décembre 2017 et qui fait suite à l'association PACE, de l'ancienne région Aquitaine.

Elle est indépendante de tout mouvement politique, philosophique, syndical ou religieux. Son territoire d'intervention couvre les 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine. Ses adhérents sont répartis en 5 collèges, représentatifs de l'écosystème de la santé. Son président est statutairement issu du collège des "patients et associations de patients".

NOTRE VOCATION

Elle est de développer l'éducation thérapeutique (ETP) et l'accompagnement en santé des patients, des personnes en situation de handicap et des aidants, sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine.

Les domaines d'intervention concernent, non seulement les programmes d'ETP tels qu'ils sont définis par voie réglementaire (déclarés et financés par l'ARS), mais également tous les moyens, outils et programmes permettant d'accompagner les patients, chroniques ou non, vers un accroissement de leur autonomie en matière de santé (dispositifs émanant d'associations de professionnels ou d'usagers du système de santé poursuivant des objectifs similaires).

Nous considérons d'une façon générale l'éducation thérapeutique comme une posture, qui peut aussi être accompagnée dans son développement sur le terrain, et ce, quelque soit la forme de sa mise en œuvre.

NOS MISSIONS

- Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'ETP
- Contribuer à une meilleure prise en compte l'expérience et des attentes des personnes en situation de maladie chronique, en situation de handicap, ainsi que de leur entourage
- Faire évoluer une offre, actuellement segmentée (programmes/acteurs/formation) vers une mise en réseau des acteurs dépassant le cadre strict de l'offre ETP
- Valoriser les pratiques (patients et professionnels)

NOS VALEURS

Elles sont placées sous le signe de la co-construction avec toutes les parties prenantes de l'écosystème, qu'il s'agisse d'un point de vue juridique, économique ou social. Elles se définissent par l'esprit de coopération et le principe d'égalité entre les adhérents.

NOS GARANTIES

Au delà des garanties demandées dans l'exécution des contrats conclus avec les financeurs, ETHNA s'engage, dans une démarche éthique, à oeuvrer pour défendre l'intérêt général et apporte une attention particulière à :

- l'absence de conflits d'intérêt
- une gestion désintéressée
- l'absence d'activité lucrative

NOTRE ECOSYSTEME

Nous interagissons avec l'ensemble des parties prenantes intervenant dans le champ de la santé, qu'elles soient publiques ou privées, en lien direct avec le soin ou l'accompagnement, la formation et la coordination. Nous interagissons également avec les parties prenantes institutionnelles telles que, par exemple, l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine.

NOS ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2023-2028

Fin 2022 et en 2023, plusieurs concertations ont été menées pour faire évoluer le système de santé (Conseil National de la Refondation - Santé) ainsi que pour réviser le Projet Régional de Santé, sur la période 2023-2028.

Nous y avons participé, afin de défendre et renforcer le développement de l'ETP, comme un moyen permettant de répondre aux enjeux de santé publique.

Dans le sillon de ces travaux, nous avons co-construit, avec les membres du Conseil d'Administration, les orientations stratégiques 2023-2028 d'ETHNA pour l'ETP ; orientations qui s'inscrivent en cohérence des objectifs macro régionaux.

Ce schéma directeur quinquennal, approuvé par l'Assemblée Générale en date du 15 juin 2023 a pour priorité la défense de 6 valeurs:



Le choix d'accéder à l'ETP

Œuvrer pour que l'accompagnement par l'ETP puisse être systématiquement proposé à chaque personne concernée par une situation de maladie(s) chronique(s).

- Défendre l'intégration de l'ETP dans le parcours de soin des personnes en situation de maladie(s) chronique(s)
- Promouvoir l'élargissement de l'offre ETP sur tout le territoire, pour toutes les pathologies (y compris celles sous-représentées)
- Développer la communication autour de l'ETP à la fois auprès des personnes concernées par la/les situations de maladie(s) chronique(s) et des professionnels de santé

2

L'équité de l'offre en ETP

Œuvrer pour que l'accompagnement par l'ETP puisse être adapté à toutes les personnes concernées par la/les situation(s) de maladie(s) chronique(s), quel que soit l'âge ou les situations de vie.

- Promouvoir l'adaptation des programmes ETP pour tous les âges de la vie, sans rupture lors des transitions
- Développer l'adaptation de l'ETP aux personnes en situation de handicap
- Soutenir et développer l'ETP pour les aidants
- Promouvoir l'adaptation des programmes ETP aux personnes en situation de vie complexe (précarité, milieu carcéral...)

3

La santé publique

Œuvrer pour que l'ETP soit reconnue comme un moyen (efficace et efficient) de prévention et de promotion de la santé.

- Promouvoir les études sur la mesure des effets de l'ETP et développer la culture de la donnée probante
- Promouvoir la mutualisation des pratiques et des expériences réussies
- Agir pour faire évoluer la réglementation

4

La démocratie en santé

Œuvrer pour que, grâce à l'ETP, les personnes concernées par la/les maladie(s) chronique(s) puissent agir pour leur santé et faire des choix éclairés.

- Soutenir la formation de tous les acteurs professionnels et non professionnels de santé
- Promouvoir les expériences réussies de partenariat-patient
- Faciliter le recrutement et l'intégration des usagers partenaires dans les projets ETP

5

La pérennité de l'ETP

Œuvrer pour préparer l'ETP de demain.

- Identifier les opportunités possibles de développement de l'ETP, en synergie avec les politiques de santé
- Proposer et initier des réflexions sur l'évolution du modèle de l'ETP
- Soutenir et développer la recherche et l'innovation en ETP

6

Légitimité et collégialité

Œuvrer pour renforcer le positionnement d'ETHNA comme acteur de référence du développement et de la promotion de l'ETP au niveau régional, national et international.

- Animer le réseau des acteurs et constituer des comités d'expertise consultatifs de référence
- Être force de proposition
- Construire des partenariats stratégiques pour soutenir, porter ou faire porter les propositions
- Développer une offre de services pour les adhérents

Les plans d'actions annuels relatifs à chacune des priorités sont établis avec le conseil d'administration et sont approuvés en AGO.

Projet associatif révisé le 14/05/2024, en accord avec les orientations stratégiques approuvées en Assemblée Générale du 15 juin 2023.

SIGNATAIRES DU PRESENT PROJET ASSOCIATIF

Le Président
Michel CHAPEAUD

La Secrétaire
Catherine PEYROT

Signatures sur document original